



*Signature à Fréteval, le 3 décembre 2004  
du deuxième Contrat Régional du Pays Vendômois*



*Inauguration du salon de coiffure de Mazangé,  
premier projet achevé du deuxième Contrat Régional du Pays Vendômois*

**PROGRAMME D' ACTIONS  
DU CONTRAT REGIONAL DU PAYS VENDOMOIS**

Tableau récapitulatif

<b>ACTIONS</b>	<b>SUBVENTION REGIONALE RESERVEE</b>
<b><i>AXE I : RENFORCER LES SOLIDARITES ENTRE LES 8 COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS ET LES SYNERGIES ENTRE ZONES RURALES ET URBAINES DU VENDOMOIS</i></b>	
Action 1 : Maillage du territoire des 8 communautés de communes par des équipements culturels et de loisirs de qualité	1 368 000 €
Action 2 : Maintien de services de qualité proches de la population	889 000 €
Action 3 : Soutien à la vie associative et locale	548 000 €
Action 4 : Urbanisme et logements ciblés pour les jeunes et les personnes âgées	240 000 €
<b>TOTAL AXE 1</b>	<b>3 045 000 €</b>
<b><i>AXE II : GARANTIR LA QUALITE DE VIE ET L'EMPLOI EN VENDOMOIS PAR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET DES PATRIMOINES</i></b>	
Action 5 : Opérations paysagères démonstratives	325 000 €
Action 6 : Pratiques environnementales démonstratives	149 000 €
Action 7 : Développement d'une économie touristique courts séjours, découverte, renforcement des sites les plus fréquentés et mise en réseau	1 307 000 €
Action 8 : Amélioration de l'accueil et de l'hébergement	337 000 €
Action 9 : Maintien et accueil d'activités économiques et développement d'une économie de services	949 000 €
Action 10 : Soutien à la filière élevage laitier et aux actions de diversification agricole	350 000 €
<b>TOTAL AXE 2</b>	<b>3 417 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 462 000 €</b>

Pièces à fournir (à adapter selon le maître d'ouvrage et le projet) :

- Délibération de la collectivité publique maître d'ouvrage (ou lettre de demande avec adresse précise pour un maître d'ouvrage privé adressée au Président du Conseil régional, sous couvert du Président de Pays)
- Note ou dossier de présentation du maître d'ouvrage et de son projet, comprenant notamment :
  - Un **descriptif précis** du projet (plans, photos, fonctionnement, public visé, ...) et de ses objectifs
  - Les renseignements sur la prise en compte du **développement durable** : cf formulaire fourni par la Région
  - Les **critères d'évaluation** permettant de mesurer l'impact du projet, l'atteinte des objectifs fixés, ...

Le cas échéant pour les projets concernés :

- une étude de faisabilité économique, de marché, ...
- un compte d'exploitation prévisionnel
- pour les projets agricoles : un avis de la Chambre d'agriculture et de la DDAF
- pour les projets liés au commerce et à l'artisanat : un avis de la CCI ou de la Chambre de métiers
- Note résumée des dépenses prévues et pièces justificatives
  - Estimation des Domaines (pour les acquisitions foncières et immobilières)
  - Promesse de vente
  - Devis des fournisseurs et factures pro-forma (pour les achats de matériels et équipements)
  - Résultat de la consultation des entreprises selon les règles du code des marchés publics en fonction du montant des travaux
- Autorisation d'urbanisme (permis de construire, démolir, situation au regard du PLU ou du POS)
- Plan de financement prévisionnel, faisant apparaître le montant des autres subventions sollicitées ou déjà accordées (Europe, Etat, Région, Département, ...)
- Justificatif de situation des maîtres d'ouvrage privés :
  - Dernier bilan et compte de résultat (hormis pour les CUMA)
  - Pour les associations, groupements professionnels : récépissé de déclaration en Préfecture **ou** arrêté d'agrément, statuts (hormis pour les CUMA)<sup>o</sup>, procès verbal d'assemblée générale, liste des membres
  - Pour les entreprises : extrait d'inscription au greffe du tribunal de commerce **ou** au registre des métiers, attestation de régularité fournie par le comptable **ou** à défaut par les services fiscaux et sociaux (Trésor Public, URSSAF, ASSEDIC, MSA, ...)
  - Pour les autres porteurs de projets privés : attestation sur l'honneur de régularité en matière de cotisations fiscales et sociales.
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Fiche financière de renseignement

## OBJECTIF STRATEGIQUE

### Renforcer l'attractivité du Vendômois dans le respect d'un développement équilibré.

#### CONTEXTE

Le Vendômois (68 137 habitants), espace de transition entre le Bassin Parisien et la Vallée du Loir, bénéficie de nombreux facteurs d'attractivité et d'un équilibre reconnu.

Sa situation en deuxième couronne du Bassin Parisien et son appartenance au club très fermé des villes TGV reliées à moins d'une heure de Paris, lui assurent une position géographique enviable.

Pour preuve, la hausse de population que connaît le Vendômois, par suite d'un solde migratoire positif et d'une forte attractivité résidentielle, particulièrement le long des grands axes routiers.

Un nouvel élan est donné au développement local du Vendômois, grâce à la volonté des élus de dynamiser l'offre Internet haut débit sur tout le territoire.

Propice à l'essor des activités, les TIC sont devenues un moteur essentiel d'amplification du développement local, soutenu à ce titre par le programme européen Leader +.

Cependant, marqué par l'agriculture (élevage, polyculture, viticulture) qui représente 10% des emplois, et l'industrie de PME-PMI orientées dans la mécanique, métallurgie, électronique et plasturgie (30% des emplois), deux secteurs en hausse de productivité, mais en perte d'emplois, le Vendômois n'en offre que 8 sur 10 à ses actifs.

Insuffisamment orienté vers les services et l'économie touristique encore au stade de l'émergence et souffrant d'un cruel déficit en hébergements que le Pays doit combler à l'avenir, le Vendômois doit favoriser le maintien et le développement d'activités existantes et l'accueil de nouvelles.

Par ailleurs, le Vendômois offre l'image d'un territoire équilibré, spatialement organisé autour d'une ville centre et fédéré par huit communautés de communes.

Les nombreux témoignages encore visibles de son histoire riche et ancienne maillent le territoire et participent à la valeur environnementale, naturelle et bâtie du Vendômois, dont la préservation et la valorisation sont liées à l'action concertée de tous : élus, agriculteurs, habitants, au travers d'opérations démonstratives.

La qualité de vie ressentie en Vendômois s'appuie sur une occupation harmonieuse du territoire, des communes bien équipées ou en projets d'équipement et la qualité de la population.

Elle passe par un soutien aux actions de services de proximité de vie associative, culturelle et de loisirs, et une offre de logements adaptée, en particulier vis à vis des jeunes (20% de la population) et des personnes âgées (30% de la population).

Toutefois, il ne faut pas sous estimer les difficultés de prise en charge des frais de fonctionnement.

La mise en œuvre de nouveaux partenariats publics/privés constitue un véritable défi à ce sujet.

Il est clair cependant que si les atouts du Vendômois sont réels, ils ne garantissent pas pour autant le succès de son développement, encore faut-il savoir en parler (utilisation d'Internet, AOC, des produits locaux, etc.)

**L'ambition partagée entre les élus et les forces vives est de valoriser les atouts, saisir les opportunités nouvelles, mieux se faire connaître dans un esprit de solidarité respectueux de l'équilibre du territoire.**

**En continuité avec les priorités définies en 1998, actualisées en 2003, il s'agit de :**  
**améliorer et développer les services à la population, une offre de logements adaptée, un urbanisme réfléchi en vue d'une occupation harmonieuse du territoire et d'un maintien des jeunes,**  
**préserver l'environnement de façon partagée,**  
**maintenir les activités existantes et en accueillir de nouvelles, poursuivre la modernisation de la deuxième moitié des élevages, développer les courts-séjours et les événements culturels, renforcer l'économie de services (de proximité aux entreprises) et l'utilisation d'Internet,**  
**mieux communiquer et innover au sens large.**

***Le Pays tire, quant à lui, sa légitimité du rôle de creuset, d'échanges, de réflexion et de concertation qu'il anime en Vendômois pour créer ensemble la prospérité du Vendômois comme suit :***

**AXE I : Renforcer les solidarités entre les huit communautés de communes du Pays et les synergies entre zones rurales et urbaines du Vendômois**

Action 1 : Mailler le territoire des huit communautés de communes par des équipements culturels et de loisirs de qualité

Action 2 : Maintenir des services de qualité proches de la population

Action 3 : Conforter les liens sociaux en soutenant la vie associative et locale

Action 4 : Engager un urbanisme réfléchi et des actions de logements ciblées pour les jeunes et les personnes âgées

**AXE II : Garantir la qualité de vie et l'emploi en Vendômois par la mise en valeur des ressources humaines et des patrimoines**

Action 5 : Encourager des opérations paysagères démonstratives selon les recommandations de la Charte Paysagère du Vendômois

Action 6 : Encourager des pratiques environnementales démonstratives selon les recommandations de la Charte Paysagère du Vendômois

Action 7 : Favoriser la mise en place d'une économie touristique sur les courts-séjours, la découverte des richesses du Vendômois, le renforcement des sites les plus fréquentés et la mise en réseau

Action 8 : Améliorer l'accueil touristique et adapter l'offre d'hébergement

Action 9 : Accompagner le maintien et l'accueil d'activités économiques et le développement de l'économie de services

Action 10 : Conforter la filière élevage laitier du Vendômois et soutenir les actions de diversification agricole

## AXE 1

### Renforcer les solidarités entre les huit communautés de communes du Pays et les synergies entre zones rurales et urbaines du Vendômois

#### CONTEXTE

En Vendômois, le résultat du travail de concertation, d'implication du plus grand nombre est l'avancée de l'intercommunalité et de ce fait une perception plus grande des solidarités entre institutions et acteurs. C'est un levier essentiel pour le développement local qu'il faut continuer à enrichir, en renforçant les projets intercommunautaires, en développant de nouveaux partenariats public / privé et en amplifiant le développement local qui en découle par une utilisation accrue des TIC.

Par ailleurs, il existe un équilibre réel en Vendômois entre la ville centre et les bourgs principaux d'une part et entre ses bourgs principaux et leur environnement rural d'autre part. Ce maillage est une richesse qui participe à la vision qualitative du Vendômois qu'il faut préserver.

L'accessibilité aux services pour tous et une offre de logements adaptée restent des enjeux incontournables pour le maintien de la population locale, des jeunes et l'accueil de population nouvelle.

Le Pays souhaite :

- Renforcer des solidarités intercommunautaires au niveau du Pays ainsi que le maillage des bassins de vie culturelle, associative, sportive, de santé.
- Développer la démocratie locale et les liens sociaux de proximité.
- Favoriser les nouveaux partenariats public/privés et l'utilisation des TIC, éléments d'appui indispensable au développement local.
- Garantir la qualité de vie et l'emploi.

Innover au sens large et mieux communiquer.

#### **ACTION 1 : Mailler le territoire des huit communautés de communes par des équipements culturels et de loisirs de qualité**

Complexes de loisirs, bibliothèques, médiathèques, salles de spectacles, salles intercommunales

#### **ACTION 2 : Maintenir des services de qualité proches de la population**

Services à la population, services de santé, réflexion sur les services

#### **ACTION 3 : Conforter les liens sociaux en soutenant la vie associative et locale**

Salles des associations, espaces jeux, et équipements sportifs

#### **ACTION 4 : Engager un urbanisme réfléchi et des actions de logements ciblées pour les jeunes et les personnes âgées**

Opérations habitat

#### **Objectifs :**

- assurer une qualité de services en milieu rural équivalente à celle des villes, en ciblant en priorité les équipements sportifs et culturels de qualité,
- faciliter la mobilité, l'accessibilité des services, l'accès et l'utilisation des TIC,
- maintenir la population sur place et être attractif pour accueillir de nouveaux habitants,
- offrir des équipements et lieux de rencontre de qualité,
- mailler le territoire par des équipements structurants, communautaires
- assurer une qualité de réalisation identique à tous les projets,
- adapter l'offre d'hébergement en particulier vis à vis des jeunes et des personnes âgées,
- créer de nouveaux partenariats.

<b>Axe I</b>	<b>Action n°1</b>
Renforcer les solidarités entre les huit communautés de communes du Pays et les synergies entre zones rurales et urbaines du Vendômois	Mailler le territoire des huit communautés de communes par des équipements culturels et de loisirs de qualité

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Conforter la qualité de vie en Vendômois.
- Maintenir une bonne occupation du territoire et attirer de nouveaux habitants.
- Assurer une qualité de services et d'équipements équivalente en milieu rural à celle des villes pour tous publics, dont les jeunes en maillant le territoire en équipements structurants (équipements culturels et les complexes de sport et de loisirs).
- Favoriser l'accès aux équipements publics.

### CONTENU

#### a) Complexes de sports et de loisirs ouverts à un large public et à des pratiques sportives diverses

Nature des investissements : études, travaux de réhabilitation et de construction de bâtiments, intérieurs et extérieurs, mises aux normes, système de chauffage au bois, équipements TIC.

Maîtres d'ouvrage : syndicats, communautés de communes.

#### b) Équipements culturels

Médiathèques / bibliothèques tête de réseau, salles de spectacles (capacité souhaitée pour 150 à 200 personnes), lieux pour stages culturels ; écoles de musique

Nature des investissements : études, travaux de réhabilitation ou construction intérieurs et extérieurs, mises aux normes, équipements TIC ou scéniques, matériel de vidéo transmission, auditorium pour salle de musique.

Maîtres d'ouvrage : SCI, communautés de communes, associations, privés.

### MODALITES

- Audit énergétique pour les équipements publics dont le coût est supérieur à 300 000 €.
- Présentation des résultats de traitement des déchets pour tous les appels d'offres supérieurs à 300 000 €.

**a) Complexes de sports et de loisirs** : aide réservée aux seuls complexes de sports et de loisirs ouverts à un large public et non réservés à la pratique des seuls clubs en vue de l'entraînement à la compétition.

#### - Complexe sportif communal :

- 35% si les normes HQE sont respectées ou si la part bois est significative (l'accord-cadre national fixant l'objectif à 12%)
- 20% dans le cas contraire
- Subvention maximum : 160 000 €

#### - Complexe sportif intercommunal :

- 50% si les normes HQE sont respectées ou si la part bois est significative (l'accord-cadre national fixant l'objectif à 12%)
- 35% dans le cas contraire

#### b) Équipements culturels

- Études scénographiques et acoustiques pour les projets de salles de spectacles dont le coût prévisionnel est supérieur à 200 000 €

- Projets publics et associatifs : bonification de 15 points si utilisation significative du bois, respect des normes HQE, ou maîtrise d'ouvrage intercommunale - taux maximum 50%

- Projets privés (avec convention d'utilisation pour mise à disposition du public d'une durée minimale de 10 ans) : taux de 25% avec plafond de 50 000 € de subvention

- Pour les salles de spectacles (pouvant accueillir des spectacles professionnels) :

Plancher de dépense : 20 000 €

Taux de 50% si les normes HQE sont respectées ou si la part bois est significative (dans le cas de travaux de construction ou d'extension), 35% dans le cas contraire.

Tout projet de salle ayant vocation à accueillir des spectacles professionnels, quelle que soit sa taille, devra avoir été élaboré en association avec la Direction de la Culture de la Région, à saisir en amont du montage de l'opération.

### FINANCEMENT REGIONAL

OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
a) Complexes de sports et de loisirs	520 000 €	20-35-50%	260 000 €
b) Équipements culturels	2 316 000 €	25-35-50%	1 108 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 836 000 €</b>		<b>1 368 000 €</b>

Priorités Régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement durable</li> <li>- Aménagement d'un territoire solidaire</li> <li>- Une meilleure répartition des activités sportives, de loisirs et culturelles</li> <li>- Les technologies de l'information et de la communication</li> </ul>	<p><b>Retombées sur l'emploi :</b> Création et/ou maintien d'emplois</p> <p><b>Impact social :</b> Amélioration des services à la population, notamment jeune</p> <p><b>Conséquence sur l'environnement :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- Nombre d'emplois confortés</li> <li>- Nombre d'utilisateurs</li> <li>- Nombre de services nouveaux</li> <li>- Nombre d'équipements créés</li> <li>- Nombre de bâtiments classe 2 en part bois</li> </ul>

OPERATION	Nature des investissements	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
<b>a) Complexes de sports et de loisirs ouverts à un large public et à des pratiques sportives diverses</b>						
- Halle des sports à Mondoubleau avec mur d'escalade, premier équipement intercommunal du Perche chauffé au bois	Réaménagement et réalisation d'un mur d'escalade extérieur	Syndicat de la Halle des Sports du Perche	400 000 €	380 000 €	50%	190 000 €
- Salle sportive multi-activités du Pays de Ronsard	Construction d'une nouvelle salle à proximité d'équipements sportifs existants	Cté du Pays de Ronsard	140 000 €	140 000 €	50%	70 000 €
<b>b) Équipements culturels</b>						
- Médiathèques, bibliothèque tête de réseau :						
Montoire	Réhabilitation d'un ancien bâtiment au Quartier Maresco en médiathèque	Cté du Pays de Ronsard	470 000 €	470 000 €	50%	235 000 €
Droué	Construction rassemblant médiathèque espace socioculturel	Cté du Perche Vendômois	600 000 €	570 000 €	50%	285 000 €
St-Ouen	Construction d'une nouvelle bibliothèque	Cté du Pays de Vendôme	230 000 €	230 000 €	50%	115 000 €
- Salles de spectacles (150 à 200 places) :						
Salle de vidéo-transmission dans les locaux du musée de la fonderie de Fréteval	Travaux bâtiment intérieur et extérieur et équipement en vidéo-transmission	Cté du Haut Vendômois	760 000 €	760 000 €	50%	380 000 €
Théâtre du Silo à Montoire, propriété privée animée par une association reconnue « Auxenel-Chapelin » et offrant un cocktail de spectacles et des assiettes « bonne franquette »	Mise aux normes du silo pour accueillir 150 à 200 personnes (actuellement 49), proposition de repas sur place dans une ambiance décor selon la soirée	SCI Auxenel / Chapelin	250 000 €	200 000 €	25%	50 000 €
- Lieux pour stages culturels :						
Grange musicale et de danse au village musical de St-Arnoult pour l'accueil de stages, classes et spectacles en lien avec le centre de formation de musique indépendant	Aménagement de la grange : isolation, plancher, équipement musical	Association Muscade	40 000 €	40 000 €	50%	20 000 €
Local culturel aménagé pour l'accueil de stages de peinture sur bois animés par une artiste peintre Geneviève NAUDIN installée à Couture	Réaménagements et mise aux normes du rez-de-chaussée de l'ancienne épicerie	Cté du Pays de Ronsard	12 000 €	12 000 €	50%	6 000 €
- École de musique de Vendôme	Aménagements intérieurs avec auditorium et mise aux normes	Cté du Pays de Vendôme	35 000 €	34 000 €	50%	17 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 937 000 €</b>	<b>2 836 000 €</b>		<b>1 368 000 €</b>

<b>Axe I</b> Renforcer les solidarités entre les huit communautés de communes du Pays et les synergies entre zones rurales et urbaines du Vendômois	<b>Action n°2</b> Maintenir des services de qualité proches de la population
--	---

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Conforter la qualité de vie en Vendômois
- Assurer une qualité de services et d'équipements équivalente en milieu rural à celle des villes
- Réfléchir de façon intercommunautaire à l'accès aux équipements publics et à la mobilité
- Soutenir les associations de services à la population pour les jeunes et personnes en difficulté

### CONTENU

**a) Aménagements de Maisons Publiques dans l'esprit de regroupements de services de même nature ou différenciés pour maintenir une offre de qualité en milieu rural**

Nature des investissements : études, acquisition, réhabilitation, construction, aménagements intérieurs et extérieurs, réhabilitation de bâtiment, mise aux normes, équipements TIC.

Maîtres d'ouvrage : communautés de communes (taux 50% - 35%), communes (35% - 20%).

Le dossier devra montrer l'adéquation entre le projet et les besoins de la population, tant en termes d'investissement que d'animation, faire apparaître les partenariats envisagés et les engagements des partenaires, ainsi que les modes de fonctionnement envisagés. Concernant les projets de maisons médicales, le dossier devra faire apparaître les besoins de la population, les carences en la matière, les conséquences sur le marché local des cabinets médicaux, et comprendre un avis des instances compétentes (DRASS, ordre des médecins ...).

**b) Développement des services spécifiques à la population et portage de repas pour aider au maintien à domicile**

Nature des investissements : études, aménagements intérieurs et extérieurs des locaux, mise aux normes, pré équipements TIC, équipements pour garages aménagements de cuisines aux normes, achat de véhicules isothermes et de fours à micro-ondes.

Maîtres d'ouvrage : communautés, régie de quartier, amicale des handicapés, CIAS, associations

Taux : 50%

**c) Réflexion générale sur les services**

Nature des investissements : étude

Maîtres d'ouvrage : syndicat mixte

Taux : 80%

### MODALITES

- Le financement des investissements est conditionné aux résultats de l'étude sur les services.
- Bonification de 15 points pour construction / extension si utilisation significative du bois, respect des normes HQE, ou maîtrise d'ouvrage intercommunale
- Audit énergétique et présentation des résultats de traitement des déchets pour les projets publics de plus de 300 000 €

### FINANCEMENT REGIONAL

OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
a) Maisons Publiques	608 000 €	20-35-50%	274 000 €
b) Services spécifiques	1 200 000 €	50%	600 000 €
c) Etude globale sur les services	18 750 €	80%	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 826 750 €</b>		<b>889 000 €</b>

Priorités Régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement durable</li> <li>- Aménagement d'un territoire solidaire</li> <li>- Une meilleure répartition des services</li> <li>- Les TIC</li> <li>- L'emploi</li> </ul>	<p><b>Retombées sur l'emploi :</b> Création et/ou maintien d'emplois</p> <p><b>Impact social :</b> Amélioration des services à la population</p> <p><b>Conséquence sur l'environnement :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de portage de repas à domicile</li> <li>- Services publics maintenus</li> <li>- Nouveaux services</li> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- Nombre d'emplois confortés</li> <li>- Nombre de bâtiments H.Q.E.</li> <li>- Nombre de bâtiments avec une part bois significative</li> </ul>

OPERATION	Nature des investissements	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
<b>a) Aménagements de Maisons Publiques</b>						
- Maison de services publics à Mondoubleau, pour accueillir plusieurs services	Aménagements intérieurs et extérieurs de la maison Gheerbrant	Cté Collines du Perche	32 000 €	32 000 €	50%	16 000 €
- Maison médicale à Mondoubleau, pour regrouper des médecins et faciliter l'accès aux soins	Aménagements de locaux au rez-de-chaussée	Cté Collines du Perche	224 000 €	224 000 €	50%	112 000 €
- Maison des jeunes à Montoire au quartier Maresco, pour l'accueil et l'animation des jeunes	Réhabilitation d'un bâtiment communautaire	Cté du Pays de Ronsard	190 000 €	152 000 €	50%	76 000 €
- Maison de l'emploi à Montoire, pour un guichet unique « emploi/formation » en partenariat avec la communauté, les membres du SPE, les Compagnons et les Chambres Consulaires	Aménagement du Cloître des Augustins	Commune de Montoire	200 000 €	200 000 €	35%	70 000 €
<b>b) Développement des services spécifiques à la population et portage de repas pour aider au maintien à domicile</b>						
- CIAS au quartier Rochambeau (1 <sup>ère</sup> tranche) pour le bon fonctionnement de diverses activités liées au CIAS : COLORPA, boutique Habitat, portage de repas	Aménagement de locaux destinés à l'accueil du public (Colorpa, Boutique Habitat), cuisine aménagée pour le portage de repas	Cté du Pays de Vendôme	600 000 €	600 000 €	50%	300 000 €
- Régie de Quartier de Vendôme, création d'un garage associatif	Aménagement d'une partie des nouveaux locaux en garage associatif	Régie de Quartier	36 000 €	36 000 €	50%	18 000 €
- Cuisine centrale de l'Amicale des Handicapés à Mondoubleau, préparation de 50 repas à porter à domicile	Aménagements intérieurs et équipement d'une cuisine aux normes	Amicale des Handicapés	190 000 €	108 000 €	50%	54 000 €
- Extension du service de portage de repas du CIAS	Achat de véhicules isothermes et fours à micro-ondes	CIAS	16 000 €	16 000 €	50%	8 000 €
- Centre de loisirs sans hébergement	Étude et travaux	Cté Pays de Vendôme	450 000 €	440 000 €	50%	220 000 €
<b>c) Réflexion générale sur les services</b>	Étude	Syndicat Mixte du Pays Vendômois	18 750 €	18 750 €	80%	15 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 956 750 €</b>	<b>1 826 750 €</b>		<b>889 000 €</b>

<b>Axe I</b> Renforcer les solidarités entre les huit communautés de communes du Pays et les synergies entre zones rurales et urbaines du Vendômois	<b>Action n°3</b> Conforter les liens sociaux en soutenant la vie associative et locale
--	--

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Conforter une qualité de vie de proximité et une bonne occupation du territoire.
- Attirer de nouveaux habitants.
- Assurer une qualité de services et d'équipements équivalente en milieu rural à celle des villes.
- Améliorer la vie relationnelle associative et sportive et maintenir les liens sociaux.
- Soutenir des petits projets communaux réfléchis selon le schéma de pensée du Pays.

### CONTENU ET MODALITES

#### a) Salles de proximité pour la vie associative et locale

Nature des investissements : études, constructions, réhabilitations, mises aux normes, aménagements intérieurs et extérieurs, équipements TIC

Maîtres d'ouvrage : communes, communautés de communes

Plancher de dépenses de 20 000 €

Bonification de 15 points si utilisation significative du bois (> à 12%), respect des normes HQE, ou maîtrise d'ouvrage intercommunale,

Soit salle communale : 15% portés à 30% si part bois ou démarche HQE

Soit salle intercommunale : 30% portés à 45% si part bois ou démarche HQE

Plafonds de dépenses à 150 000 € pour les projets communaux

Audit énergétique et résultat de traitement des déchets pour les bâtiments publics dont le coût est supérieur à 300 000 €

Avis du CAUE

Les travaux d'aménagement extérieurs ne sont éligibles que s'ils sont directement liés au fonctionnement de la structure, et représentent une part limitée par rapport au coût total du projet.

#### b) Équipements de loisirs à destination des jeunes : espaces de jeux / loisirs et plateaux sportifs

Nature des investissements : équipements sportifs, travaux d'aménagements de salles et d'aménagements extérieurs et paysagers, équipements TIC

Maîtres d'ouvrage : communes, communautés de communes

Taux de 30% portés à 45% pour un projet en maîtrise d'ouvrage intercommunale

Les dossiers devront faire apparaître les modes de fonctionnement et d'animation envisagés, les publics visés, les fréquentations attendues.

### FINANCEMENT REGIONAL

OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
a) Salles de proximité pour la vie associative et locale	1 660 001 €	15-30-45%	513 000 €
b) Équipements de loisirs à destination des jeunes	100 001 €	30-45%	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 760 002 €</b>		<b>548 000 €</b>

Priorités Régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement durable</li> <li>- Aménagement d'un territoire solidaire</li> <li>- Une meilleure répartition des services</li> <li>- Les TIC</li> </ul>	<p><b>Retombées sur l'emploi :</b> Création et/ou maintien d'emplois</p> <p><b>Impact social :</b> Amélioration des services pour tous et des animations pour les jeunes</p> <p><b>Conséquence sur l'environnement :</b> Maîtrise de l'énergie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'associations concernées</li> <li>- Nombre de services nouveaux</li> <li>- Nombre de salles créées ou réhabilitées</li> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- Nombre d'emplois confortés</li> <li>- Nombre de bâtiments H.Q.E.</li> <li>- Nombre de bâtiments avec une part bois significative</li> </ul>

OPERATION	Nature des investissements	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
<b>a) Salles de proximité</b>						
Saint-Ouen	Construction d'une salle	Commune de St-Ouen	1 200 000 €	150 000 € (1è tr)	15/30%	45 000 €
Areines	Construction en remplacement de l'ancienne salle	Commune d'Areines	300 000 €	150 000 €	15/30%	45 000 €
Coulommiers	Construction pour remplacer la salle transf en cantine scolaire	Commune de Coulommiers	650 000 €	150 000 €	15/30%	45 000 €
La Ville Aux Clercs	Mise aux normes, aménagements en salle des associations	Commune de La Ville Aux Clercs	77 000 €	76 667 €	15/30%	23 000 €
Ste-Anne	Mise aux normes, aménagements en salle des associations, aménagements extérieurs paysagers + jeux	Commune de Ste-Anne	70 000 €	70 000 €	15/30%	21 000 €
Villerable	Mise aux normes, aménagements en salle des associations	Commune de Villerable	150 000 €	150 000 €	15/30%	45 000 €
Villiers (1è tr)	Réhabilitation, mise aux normes et extension	Commune de Villiers	250 000 €	150 000 €	15/30%	45 000 €
Faye (1è tr)	Réhabilitation, mise aux normes et extension	Commune de Faye	215 000 €	150 000 €	15/30%	45 000 €
Le Temple	Réhabilitation, mise aux normes et extension	Commune du Temple	100 000 €	100 000 €	15/30%	30 000 €
Beauchêne	Réhabilitation, mise aux normes et extension	Commune Beauchêne	150 000 €	150 000 €	15/30%	45 000 €
Fontaine les Coteaux	Réhabilitation, mise aux normes et extension	Commune de Fontaine	150 000 €	150 000 €	15/30%	45 000 €
St-Avit	Mise aux normes - aménagements extérieurs	Commune de St-Avit	40 000 €	40 000 €	15/30%	12 000 €
Villechauve	Mise aux normes - aménagements extérieurs	Commune Villechauve	40 000 €	40 000 €	15/30%	12 000 €
Ambloy	Mise aux normes - aménagements extérieurs	Commune d'Ambloy	33 400 €	33 334 €	15/30%	10 000 €
Bouffry	Construction	Cté Perche Vendômois	100 000 €	100 000 €	30/45%	45 000 €
<b>b) Équipements de loisirs pour les jeunes : espaces de jeux / loisirs et de plateaux sportifs :</b>						
Thoré	Aire de jeux, aménagements paysagers	Commune de Thoré	15 000 €	15 000 €	30%	4 500 €
Cellé	Local sur aire de jeux et aire sportive, sanitaires	Commune de Cellé	15 000 €	15 000 €	30%	4 500 €
Fontaine les Coteaux	Aire de jeux, aménagements paysagers et d'aires sportives multi-sports	Commune de Fontaine	10 000 €	10 000 €	30%	3 000 €
St-Arnoult	Aire de jeux, aménagements paysagers et d'aires sportives multi-sports	Commune de St-Arnoult	10 000 €	10 000 €	30%	3 000 €
Prunay-Casserau	Création d'aire sportive multi-activités	Cté Beauce et Gâtine	16 670 €	16 667 €	45%	7 500 €
St-Amand-Longpré	Création-aménagement aire sportive multi-activités	Cté Beauce et Gâtine	16 670 €	16 667 €	45%	7 500 €
Souday	Création d'aire sportive multi-activités et local	Commune de Souday	16 670 €	16 667 €	30%	5 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 625 410 €</b>	<b>1 760 002 €</b>		<b>548 000 €</b>

<p align="center"><b>Axe I</b></p> <p>Renforcer les solidarités entre les huit communautés de communes du Pays et les synergies entre zones rurales et urbaines du Vendômois</p>	<p align="center"><b>Action n°4</b></p> <p>Engager des actions de logements ciblées pour les jeunes et les personnes âgées</p>		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter la qualité de vie en Vendômois.</li> <li>- Maintenir une bonne occupation du territoire.</li> <li>- Favoriser le maintien des personnes âgées à domicile</li> <li>- Être attractif pour les jeunes en offrant des logements locatifs adaptés pour jeunes apprentis, salariés et jeunes décohabitants.</li> </ul>			
<b>CONTENU ET MODALITES</b>			
<p><b>a) Offre de logements locatifs adaptés pour les jeunes, salariés, apprentis</b></p>			
<p><u>Nature des investissements</u> : études, travaux, aménagements de studios et appartements (logements adaptés), équipements TIC.</p>			
<p><u>Maîtres d'ouvrage</u> : Communautés de communes</p>			
<p><u>Taux</u> : 40%</p>			
<p><u>Plafond de dépenses</u> : 200 000 € par projet.</p>			
<p>Le financement de chaque opération n'interviendra qu'après vérification qu'il ne s'agit pas d'opérations ayant pu relever de la politique régionale des Cœurs de Village ou de la politique régionale en faveur du logement des jeunes dans le cadre de l'article 27-2 du C.P.E.R.</p>			
<p><b>b) Maintien des personnes âgées à domicile</b></p>			
<p><u>Nature des investissements</u> : études, travaux pour le regroupement de studios et appartements, aménagements d'espaces communs, équipements spécifiques, équipements TIC.</p>			
<p><u>Maîtres d'ouvrage</u> : Communautés de communes</p>			
<p><u>Taux</u> : 40%</p>			
<p><u>Plafond de dépenses</u> : 200 000 € par projet.</p>			
<p>Le financement de chaque opération n'interviendra qu'après vérification qu'il ne s'agit pas d'opérations ayant pu relever de la politique régionale des Cœurs de Village.</p>			
<b>FINANCEMENT REGIONAL</b>			
<b>OPERATION</b>	<b>Dépense subventionnable</b>	<b>Taux</b>	<b>Subvention régionale</b>
a) Offre de logements locatifs adaptés pour les jeunes, salariés, apprentis	300 000 €	40%	120 000 €
b) Maintien des personnes âgées à domicile	300 000 €	40%	120 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>600 000 €</b>		<b>240 000 €</b>
<b>Priorités Régionales</b>	<b>Développement durable</b>		<b>Critères d'évaluation</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement durable</li> <li>- Aménagement d'un territoire solidaire</li> <li>- L'habitat en direction de deux publics cibles : les personnes âgées et les jeunes</li> </ul>	<p><b>Retombées sur l'emploi :</b> Création et/ou maintien d'emplois</p> <p><b>Impact social :</b> Maintien des personnes âgées et de jeunes sur place Maintien des services</p> <p><b>Conséquence sur l'environnement :</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes âgées aidées</li> <li>- Nombre de jeunes apprentis, salariés ou décohabitants logés</li> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- Nombre d'emplois confortés</li> </ul>

<b>OPERATION</b>	<b>Nature des investissements</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Coût estimatif</b>	<b>Dépense subventionnable</b>	<b>Taux maxi</b>	<b>Subvention régionale</b>
<b>a) Offre de logements locatifs adaptés pour les jeunes, salariés, apprentis</b>						
Mondoubleau, deux logements au-dessus de la Maison Médicale	Aménagements de studios et appartements (type F1-F2)	Cté Collines du Perche	100 000 €	100 000 €	40%	40 000 €
Pezou, quatre logements dans la gare	Aménagements de studios et appartements (type F1-F2)	Cté du Haut Vendômois	230 000 €	200 000 €	40%	80 000 €
<b>b) Maintien des personnes âgées à domicile</b>						
Souday, rez-de-chaussée de l'ancien presbytère	Aménagements de studios et espaces communs	Cté Collines du Perche	760 000 €	200 000 € (1 <sup>è</sup> tranche)	40%	80 000 €
Vendôme, logements individuels	Équipements spécifiques de logements appartenant à la communauté de communes	Cté Pays de Vendôme	100 000 €	100 000 €	40%	40 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 190 000 €</b>	<b>600 000 €</b>		<b>240 000 €</b>

## AXE 2

# Garantir la qualité de vie et l'emploi en Vendômois par la mise en valeur des ressources humaines et des patrimoines

### CONTEXTE

L'enjeu du Vendômois consiste à considérer les trois fonctions de l'espace rural (productivité / habitat-cadre de vie / nature-environnement) toutes ensemble et non de façon juxtaposée. La qualité de vie des habitants est fondée non seulement sur la reconnaissance de la qualité du patrimoine, qu'il soit naturel ou bâti, mais sur la valeur humaine.

Ainsi, c'est par une action volontaire commune de tous (élus, agriculteurs, habitants) et la connaissance d'opérations démonstratives que l'environnement sera préservé et valorisé en lien avec la Charte Paysagère du Pays Vendômois, sa stratégie touristique et culturelle, ses savoir-faire locaux.

En ce qui concerne l'emploi, les collectivités doivent veiller à offrir des conditions favorables, tant au maintien et développement des activités existantes, qu'à l'accueil d'activités nouvelles. Ceci afin de réduire l'écart entre le nombre d'actifs et les emplois offerts, tout en valorisant les compétences des habitants du Pays Vendômois développant des formations de proximité (cf. : mise en œuvre de la réflexion « diagnostic ressources humaines » en partenariat avec la Région).

Les différents secteurs concernés sont :

- L'économie touristique, secteur qui tente de convertir un tourisme de passage en tourisme de courts-séjours. Le cercle vicieux de l'hébergement insuffisant entraîne une faiblesse de la fréquentation. La meilleure connaissance des clients potentiels du Vendômois, une meilleure organisation des acteurs, un soutien important aux gestionnaires des sites payants les plus fréquentés et aux projets privés (en accord avec le Schéma Départemental du Tourisme) sont des éléments à renforcer : l'enrichissement de l'offre, la création d'hébergements adaptés, une plus grande implication des agriculteurs dans les activités touristiques et une plus grande interpénétration des projets culturels et touristiques.

- L'économie de services, secteur créateur d'emplois. L'association Logic Entreprises a initié une dynamique en fédérant des entreprises du Vendômois. En se faisant reconnaître par les élus, les entreprises ont su faire prendre conscience de l'enjeu du développement de l'utilisation des TIC.

- L'économie agricole, avec un choix fort de soutien à l'élevage bovin laitier, garant d'une bonne occupation du territoire et d'un maintien du paysage bocager liés à l'entretien du paysage, aux produits locaux, à la viticulture et aux projets de diversification.

Le Pays souhaite :

- Préserver et valoriser l'environnement de façon partagée,
- Favoriser les formations de proximité et professionnalisantes,
- Identifier les ressources humaines
- Maintenir les activités existantes, en accueillir de nouvelles et favoriser le développement des services,
- Renforcer les synergies (ex : agriculture/tourisme, culture / tourisme, environnement/tourisme) et mailler le territoire en activités, actions concertées,
- Innover au sens large (ex : partenariats, utilisation des TIC) et mieux communiquer.

#### **Action 5 : Encourager des opérations paysagères démonstratives selon les recommandations de la Charte Paysagère du Vendômois**

Projets d'aménagements paysagers de bourgs en cœur de village, des lieux touristiques, insertion paysagères des sièges d'exploitations agricoles, centre international des Trognons, centre de ressources patrimonial du Vendômois

#### **Action 6 : Encourager des pratiques environnementales démonstratives selon les recommandations de la Charte Paysagère du Vendômois**

Soutien aux bonnes pratiques environnementales et à la mise en œuvre de certifications environnementales des entreprises, meilleure prise en compte des déchets professionnels et des énergies renouvelables, dont le bois.

#### **Action 7 : Favoriser la mise en place d'une économie touristique sur les courts-séjours, la découverte des richesses du Vendômois, le renforcement des sites les plus fréquentés et la mise en réseau**

Meilleure connaissance des clientèles touristiques actuelles et potentielles, densification de l'offre touristique et enrichissement des sites, développement des activités de loisirs

#### **Action 8 : Améliorer l'accueil touristique et adapter l'offre d'hébergement**

Amélioration de l'accueil, hébergement et restauration, valorisation des produits locaux et de l'agrotourisme.

#### **Action 9 : Accompagner le maintien et l'accueil d'activités économiques et le développement de l'économie de services**

Maintien de commerces de proximité.

Aménagements de zones d'activités communautaires, services communs aux entreprises.

#### **Action 10 : Conforter la filière élevage laitier du Vendômois et soutenir les actions de diversification agricoles**

Soutien à l'élevage bovin, diversification des produits, des activités, viticulture, démarches de qualité et de traçabilité, activités de services en agrotourisme, vente à distance.

#### **Objectifs :**

- Maintenir la population et les activités (ex : maintenir l'élevage laitier, enrichir l'offre touristique).
- Accueillir de nouveaux habitants et offrir de nouveaux emplois.
- Garantir un cadre de vie de qualité.
- Faciliter l'utilisation des TIC.
- Améliorer la connaissance de la clientèle touristique, encourager la création d'hébergements adaptés.
- Renforcer les dynamiques transversales entre secteurs d'activités.
- Créer de nouveaux partenariats.

<b>Axe II</b> Garantir la qualité de vie et l'emploi en Vendômois par la mise en valeur des ressources humaines et des patrimoines	<b>Action n°5</b> Encourager des opérations paysagères démonstratives selon les recommandations de la Charte Paysagère du Vendômois
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'attractivité du territoire.</li> <li>- Préserver et valoriser l'environnement naturel et paysager de façon partagée.</li> <li>- Encourager les actions démonstratives collectives ou groupées et mobiliser les acteurs.</li> <li>- Agir selon les recommandations de la Charte Paysagère à partir d'un choix d'opérations démonstratives : traitement des entrées et sorties de bourgs, aménagements des points noirs, en lien avec la stratégie touristique et des bonnes pratiques environnementales.</li> <li>- Valoriser le bocage, l'utilisation du bois dans les bâtiments d'élevage agricoles et les énergies renouvelables (patrimoine, bois énergie, qualité environnementale).</li> <li>- Informer et sensibiliser.</li> </ul>	
<b>CONTENU</b>	
<b>a) Aménagements entrées / sorties de bourgs en procédure Cœur de Village</b>	
<u>Nature des investissements</u> : aménagements liés à l'accueil et à l'environnement, enfouissement des réseaux	
<u>Maîtres d'ouvrage</u> : communes, communautés de communes <span style="float: right;"><u>Plafond</u> : 150 000 € / commune</span>	
<u>Taux</u> : 30% pour les communes, 45% pour les EPCI	
Seuls les travaux concernant un traitement qualitatif de l'espace seront éligibles, les aspects sécuritaires ne pouvant être soutenus que dans ce cadre ; ils s'inscriront dans un projet global d'aménagement paysager (fleurissement, jardinières et signalisation routière exclus) et seront réalisés par un paysagiste diplômé. Les communes de moins de 200 habitants sont dispensées de la condition d'être engagé dans une opération Cœur de Villages.	
<b>b) Aménagements paysagers d'anciennes décharges</b>	
<u>Nature des investissements</u> : études, aménagements paysagers, plantations, cheminements d'accès, remblaiements, enfouissement des réseaux	
<u>Maîtres d'ouvrage</u> : communes, communautés de communes	
<u>Plafond</u> : 150 000 € / commune	
<u>Taux</u> : 40% pour les communes, 55% pour les EPCI	
Seuls les aménagements apportant une réelle amélioration du paysage et de l'environnement, en dehors des cheminements d'accès, remblaiements... sont éligibles.	
<b>c) Aménagements paysagers de lieux touristiques</b>	
<u>Nature des investissements</u> : études, aménagements paysagers, plantations, cheminements d'accès, aménagements liés à l'accueil, enfouissement des réseaux	
<u>Maîtres d'ouvrage</u> : communes (40%), EPCI (55%), privés (25% sur une dépense plafonnée à 40 000 €)	
<u>Plafond pour les projets publics</u> : 150 000 €	
<b>d) Insertion paysagère des sièges d'exploitations agricoles</b>	
<u>Nature des investissements</u> . Ne sont éligibles que les opérations de réduction de nuisances paysagères, hors voies de circulation et empiérement des cours : plantations de structures végétales, réhabilitation des sites aux abords de bâtiments, traitement des surfaces du bâti traditionnel agricole et du petit patrimoine, enterrement des réseaux aériens privés internes aux sites ...	
Le dossier devra faire clairement apparaître, <u>photos à l'appui</u> , en quoi le point noir est visible du paysage, et les préconisations formulées par un paysagiste diplômé (sur la base d'un diagnostic paysager). Concernant la réhabilitation du patrimoine, l'atteinte à l'environnement en cas de non-intervention devra être démontrée et l'entretien courant du patrimoine (restauration de toitures, de façades ...) ne sera pas éligible.	
<u>Maîtres d'ouvrage</u> : agriculteurs (40%) - <u>Plafond de dépense</u> : 25 000 €	
<b>e) Création du Centre International des Trognons à la Maison Botanique de Boursay</b>	
<u>Nature des investissements</u> : aménagements intérieurs et extérieurs d'une grange, équipements TIC, signalétique.	
<u>Maîtres d'ouvrage</u> : association (50%) - <u>Plafond de dépense</u> : 150 000 €	
L'avis de la Direction de l'Environnement sera requis lors de l'instruction	
<b>f) Centre de ressources patrimonial du Vendômois</b>	
<u>Nature des investissements</u> : études, logiciels, site <span style="float: right;"><u>Maître d'ouvrage</u> : CAUE</span>	
Le site Internet devra faire mention de la participation régionale.	
<b>g) Enfouissement des réseaux</b>	
Enfouissement des réseaux dans les sites naturels ou patrimoniaux, selon les modalités du règlement en vigueur.	
Les dossiers seront soumis pour avis à la Direction de l'Environnement	
<u>Maîtres d'ouvrage</u> : Communes, EPCI, EDF, France Télécom, sociétés et syndicats électriques, conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre	

## MODALITES

- Plafonds de dépenses pour les projets publics et associatifs : 150 000 €
- Plafonds de dépenses pour les projets privés : 40 000 €
- Plafonds de dépenses pour les projets privés agricoles : 25 000 €
- Avis du CAUE

### FINANCEMENT REGIONAL

OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
a) Aménagements entrées/sorties de bourgs en procédure Cœur de Village	294 446 €	30-45%	100 000 €
b) Aménagements paysagers d'anciennes décharges	120 000 €	40-55%	48 000 €
c) Aménagements paysagers de lieux touristiques	56 000 €	25-40-55%	17 000 €
d) Insertion paysagère des sièges d'exploitations agricoles	237 500 €	40%	95 000 €
e) Création du Centre International des Trognés à la Maison Botanique de Boursay	40 000 €	50%	20 000 €
f) Centre de ressources patrimonial du Vendômois	6 000 €	50%	3 000 €
g) Enfouissement des réseaux	105 000 €	40%	42 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>858 946 €</b>		<b>325 000 €</b>
Priorités Régionales	Développement durable	Critères d'évaluation	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement durable</li> <li>- La mise en valeur du patrimoine naturel et paysager</li> <li>- La gestion des ressources et le développement des énergies renouvelables</li> <li>- La valorisation de la filière bois</li> <li>- Les TIC</li> </ul>	<p><b>Retombées sur l'emploi :</b> Création et/ou maintien d'emplois</p> <p><b>Impact social :</b> Opérations collectives</p> <p><b>Conséquence sur l'environnement :</b> Attractivité du territoire Qualité des ressources naturelles et des paysages Énergies renouvelables (solaire, bois)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariats mis en œuvre</li> <li>- Nombre de points noirs paysagers traités</li> <li>- Evolution de la fréquentation de la maison botanique</li> <li>- Nombre de connexions sur le site Internet du Vendômois</li> </ul>	

OPERATION	Nature des investissements	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
<b>a) Entrées/sorties de bourgs</b>						
- La Ville aux Clercs (1ère tr)	Aménagements sécuritaires et paysagers route de Vendôme, liaisons vers centre-ville et école	Commune de La Ville aux Clercs	300 000 €	116 667 €	30%	35 000 €
- St-Ouen	Aménagements sécuritaires et paysagers	Commune de St-Ouen	33 500 €	33 334€	30%	10 000 €
- Droué	Aménagements sécuritaires et paysagers route de Vendôme et abords de la médiathèque	Cté Perche Vendômois	78 000 €	77 778 €	45%	35 000 €
- Fréteval	Aménagements sécuritaires et paysagers de l'entrée de Fréteval	Commune de Fréteval	67 000 €	66 667 €	30%	20 000 €
<b>b) Aménagements paysagers d'anciennes décharges</b>						
- Ancienne décharge de Montoire	Aménagements paysagers, plantations	Com de Montoire	100 000 €	100 000 €	40%	40 000 €
- Ancienne décharge de Trôo	Aménagements paysagers, plantations	Com de Trôo	20 000 €	20 000 €	40%	8 000 €
<b>c) Aménagements paysagers de lieux touristiques</b>						
- Troglodytique : Coteau de Trôo	Aménagement paysager de l'entrée des cafforts, dans le cadre du programme Natura 2000	Commune de Trôo	20 000 €	20 000 €	40%	8 000 €
- Espaces extérieurs de sites d'accueils privés :						
L'Air du Temps à St-Martin, salle d'accueil troglodytique pour groupe avec un vaste jardin en terrasse	Aménagements espaces extérieurs	M BRUYERE – Mme BORDIER	12 000 €	12 000 €	25%	3 000 €
La Picotière, lieu de séminaires (23 chambres) dans une ancienne longère de Beauce	Aménagements espaces extérieurs	M RENAUDIN	24 000 €	24 000 €	25%	6 000 €
<b>d) Insertion paysagère des sièges d'exploitations agricoles</b>						
. Petit patrimoine bâti agricole (puits, pigeonnier, ..)	Opérations de réductions de nuisances paysagères	Agriculteurs	237 500 €	237 500 €	40%	95 000 €
. Bâti traditionnel agricole (grange, écurie,..)						
<b>e) Création du Centre International des Trognés à la Maison Botanique de Boursay</b>						
- Accueil d'une exposition et d'un premier Centre de Ressources sur les Trognés	Aménagement d'une grange de la Maison Botanique	Asso Maison Botanique	40 000 €	40 000 €	50%	20 000 €
<b>f) Centre de ressources patrimonial du Vendômois</b>						
Portail internet « patrimoine » du Vendômois en partenariat avec d'autres associations locales	Création d'une banque de données utilisable par tous (élus, habitants, professionnels)	CAUE	6 000 €	6 000 €	50%	3 000 €
<b>g) Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques</b>						
	Travaux enfouissements	Divers	105 000 €	105 000 €	40%	42 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 043 000 €</b>	<b>858 946 €</b>		<b>325 000 €</b>

<b>Axe II</b>	<b>Action n°6</b>
Garantir la qualité de vie et l'emploi en Vendômois par la mise en valeur des ressources humaines et des patrimoines	Encourager des pratiques environnementales démonstratives selon les recommandations de la Charte Paysagère du Vendômois

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Améliorer l'attractivité du territoire
- Préserver et valoriser l'environnement naturel et paysager de façon partagée
- Encourager les actions collectives ou groupées et mobiliser les acteurs
- Agir selon les recommandations de la Charte Paysagère à partir d'un choix d'opérations démonstratives
  - Valoriser le bocage, l'utilisation du bois dans les bâtiments d'élevage agricoles et les énergies renouvelables (patrimoine, bois énergie, qualité environnementale)
  - Informer et sensibiliser

### CONTENU ET MODALITES

#### a) Valorisation de la découverte du plan d'eau du Plessis-Dorin

Nature des investissements : études, aménagements, cheminements, construction d'un observatoire, restauration du vannage

- Syndicat du Couëtron : Restauration du vannage, valorisation du circuit de découverte autour du plan d'eau

Coût retenu : 40 000 € Taux : 40% Subvention : 16 000 €

- Commune du Plessis-Dorin : Construction d'un observatoire sur le circuit de découverte et aménagement de l'étang de Boisvinet

Coût retenu : 60 000 € Taux : 25% Subvention : 15 000 €

Sous réserve de l'avis du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre

Maîtres d'ouvrage : communes (25%), syndicat (40%)

Plafond de dépenses : 150 000 €

#### b) Opérations exemplaires de réhabilitation du bocage percheron et d'entretien de paysage

Nature des investissements : achats groupés de plantations et fournitures, documents de sensibilisation technique, achat de matériel en commun, création de supports pédagogiques

- Plantations, reconstitution de bocage, assistance technique, sensibilisation :

Maîtres d'ouvrage : Syndicat de Pays, groupements de communes, chambre d'agriculture, GDA

Taux : 40%

Le Pays devra au préalable constituer un comité de pilotage définissant un cahier des charges (essences, linéaires, et autres critères d'éligibilité) et chaque dossier devra indiquer les moyens d'assistance technique mis à disposition des bénéficiaires.

- Acquisition de matériel d'entretien

Maîtres d'ouvrage : CUMA ou communes (Taux : 35%), EPCI (Taux : 50%)

#### c) Incitation à la qualification environnementale des exploitations

Nature des investissements : Sécurisation des stockages d'hydrocarbures et d'engrais ; création ou amélioration d'aires de lavage de matériel ; amélioration des matériels de pulvérisation ; sécurisation des locaux de stockage des produits phytosanitaires.

Financement exclusivement pour des travaux réalisés par des entreprises, sous réserve de l'engagement par le Pays d'une réflexion sur la mise en œuvre d'un Contrat de Bassin, et dans l'attente de la signature de ce dernier. Seules les exploitations s'engageant dans la totalité des préconisations du pré-audit Qualiterre ou agriculture raisonnée seront aidées et le versement de la subvention n'interviendra qu'après qualification de l'exploitation par un Organisme Certificateur (OC) agréé.

Maîtres d'ouvrage : agriculteurs, groupements d'agriculteurs, CUMA

Subvention minimale : 3 000 € par projet

Taux : 40% d'une dépense plafonnée à 25 000 € par entreprise agricole.

### FINANCEMENT REGIONAL

OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
a) Valorisation de la découverte du plan d'eau du Plessis-Dorin	100 000 €	25-40%	31 000 €
b) Réhabilitation du bocage percheron et entretien du paysage	100 000 €	35-40-50%	40 000 €
c) Qualification environnementale des exploitations	195 000 €	40%	78 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>395 000 €</b>		<b>149 000 €</b>

Priorités Régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement durable</li> <li>- La mise en valeur du patrimoine naturel et paysager</li> <li>- La gestion des ressources et le développement des énergies renouvelables</li> <li>- La valorisation de la filière bois</li> </ul>	<p><b>Retombées sur l'emploi :</b> Création et/ou maintien d'emplois</p> <p><b>Impact social :</b> Opérations collectives</p> <p><b>Conséquence sur l'environnement :</b> Qualité des ressources naturelles et des paysages Énergies renouvelables (solaire, bois)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'opérations de mise aux normes ou d'aide à la qualification</li> <li>- Nombre de km de haies plantées</li> </ul>

<b>Axe II</b>	<b>Action n°7</b>
Garantir la qualité de vie et l'emploi en Vendômois par la mise en valeur des ressources humaines et des patrimoines	Favoriser la mise en place d'une économie touristique sur les courts-séjours, la découverte des richesses du Vendômois, le renforcement des sites les plus fréquentés et la mise en réseau
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convertir un tourisme de passage en courts-séjours, en cohérence avec le Schéma Départemental et Régional du Tourisme</li> <li>- Renforcer les sites touristiques les plus fréquentés et densifier l'offre</li> <li>- Mieux connaître la clientèle</li> <li>- Valoriser la participation des privés à la dynamique touristique du Pays</li> </ul>	
<b>CONTENU</b>	
<p><b>a) Valorisation des circuits thématiques « Pierres »</b></p> <p><u>Nature des investissements</u> : acquisitions, aménagements intérieurs et extérieurs, aménagements scéniques, illuminations, équipements vidéo, équipements TIC, ordinateurs, écrans, home cinéma</p> <p><u>Maîtres d'ouvrage</u> : Communautés de communes, communes, associations, privés</p> <p>- <u>Troglodytes</u> :</p> <p>Grottes pétrifiantes : 50%</p> <p>Autres sites de plus de 10 000 visiteurs payants : 45% pour les communes, 60% pour les projets intercommunaux et associatifs</p> <p>Autres sites de moins de 10 000 visiteurs : 35% pour les communes, 50% pour les projets intercommunaux et associatifs</p> <p>- <u>Monuments historiques et culturels</u></p> <p>Sites de plus de 10 000 visiteurs payants : 45% pour les communes, 60% pour les projets intercommunaux et associatifs</p> <p>Sites de moins de 10 000 visiteurs : 35% pour les communes, 50% pour les projets intercommunaux et associatifs</p> <p>- <u>Fresques et peintures murales</u></p> <p>Le financement de la signalétique interviendra sous réserve de la cohérence avec l'opération régionale inscrite dans le cadre de l'article 15 du CPER</p> <p><u>Maîtres d'ouvrage</u> : Communautés de communes, association</p> <p>Taux : 50%</p> <p><b>b) Valorisation de « La Route des Écrivains et du Bien Vivre »</b></p> <p><u>Nature des investissements</u> : aménagements scéniques, écrans, vidéos, bornes, équipements TIC sur le site de la Possonière ou sur un autre site, sur présentation des résultats d'une étude sur la mise en valeur touristique et de la mise en réseau de la Possonière et de la Route des écrivains et du bien-vivre</p> <p><u>Maîtres d'ouvrage</u> : associations (60%), communes (45%), communautés de communes (60%)</p> <p><b>c) Développement des activités de loisirs sous toutes ses formes</b></p> <p><u>Nature des investissements</u> : cheminements paysagers, aménagements, balisages, signalisation, édition de topoguides, construction, achat de chevaux, voiture et matériel, signalétique</p> <p><u>Maîtres d'ouvrage</u> : Communautés de communes, syndicats, associations</p> <p><u>Taux</u> : 40% en maîtrise d'ouvrage publique ou associative (hors associations adossées à des unités économiques)</p> <p>Les investissements <u>bases de loisirs</u> seront financés sous réserve de la réalité d'une activité touristique liée à l'eau, avec présentation des chiffres de fréquentation. L'édition de fiches canoë sera soumise pour avis à l'association « Nautisme en région Centre », partenaire de la Région dans le domaine des loisirs nautiques.</p> <p>Les aménagements de circuits de <u>randonnée</u> ne seront financés que dans le cadre d'une approche à l'échelle du Pays, voire interpays, la Région ne pouvant pas participer à la réalisation de boucles locales ou cantonales non connectées entre elles. La signalétique devra respecter la charte graphique nationale. Les montants des investissements devront être en relation avec la réalité des retombées économiques à attendre de la fréquentation touristique des randonneurs. L'avis du Comité régional de randonnée de la discipline concernée pourra être requis. Ils seront inscrits au PDIPR, en cohérence avec les schémas départementaux pédestres ou vélo</p> <p><u>Loisirs équestres</u> : Des avis techniques pourront être requis. La signalétique devra respecter les chartes graphiques en vigueur et concernera des actions collectives.</p>	
<b>MODALITES</b>	
<p>-Financement des opérations sous réserve de leur cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme, avec les études régionales relatives aux différentes filières touristiques, ainsi qu'avec les recommandations de l'étude Tourisme du Pays Vendômois et le Schéma Départemental du Tourisme</p> <p>-Taux pour les projets privés de <b>25%</b>, avec une subvention plafonnée à <b>10 000 €</b>.</p> <p>-Partenariats avec les associations, telles que « Bienvenue à la Ferme » et le syndicat des viticulteurs</p> <p>-Audit énergétique et présentation des résultats de traitement des déchets pour les constructions d'équipements publics de plus de 300 000 €</p>	

**FINANCEMENT REGIONAL**

<b>OPERATION</b>	<b>Dépense subventionnable</b>	<b>Taux</b>	<b>Subvention régionale</b>
a : Valorisation des circuits thématiques « Pierres »	1 551 001 €	25-35-45-50-60%	805 500 €
b : Valorisation de « La Route des Écrivains et du Bien Vivre »	283 334 €	45-60%	170 000 €
c : Développement des activités de loisirs sous toutes ses formes	828 750 €	25-40%	331 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 663 085 €</b>		<b>1 307 000 €</b>
<b>Priorités Régionales</b>	<b>Développement durable</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement durable</li> <li>- L'emploi et de développement économique</li> <li>- Une meilleure répartition des activités, de l'offre culturelle, des activités sportives et de loisirs</li> <li>- La mise en valeur du patrimoine naturel et paysager</li> </ul>	<p><b>Retombées sur l'emploi :</b> Création et/ou maintien de l'emploi</p> <p><b>Impact social :</b> Amélioration des activités culturelles, sportives et de loisirs</p> <p><b>Conséquence sur l'environnement :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du nombre de projets culturels et touristiques</li> <li>- Evolution de la fréquentation des sites touristiques payants</li> <li>- Fréquentation touristique des sites ou activités</li> </ul>	

OPERATION	Nature des investissements	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
<b>a) Valorisation des circuits thématiques « Pierres »</b>						
<u>Troglodytique :</u>						
1) Grottes pétrifiantes à Trôo	Acquisition des grottes pétrifiantes, étude géotechnique, travaux confortement et sécurité	Commune de Trôo	70 000 €	70 000 €	50%	35 000 €
2) Mise en valeur sites troglodytiques :						
St-André à Villiers	Réalisation d'un film audiovisuel	Commune de Villiers	12 000 €	12 000 €	50%	6 000 €
Espace Montaigu à Trôo	Aménagement (cave boutique, cave expo, cave multimédia, jardins, terrasses), achat matériel vidéo, écran, DVD, antenne satellite	Associations troglosite et Amis de Trôo	141 700 €	141 667 €	60%	85 000 €
Caves troglodytiques à proximité de l'Observatoire et de la Maison du Vin de Villiers	Aménagement scénique	Mme CHAILLOU	50 000 €	40 000 €	25%	10 000 €
Pôle viticole à Thorée	Acquisition cave, construction Maison de vigne signalétique	Cté Pays de Vendôme	34 000 €	34 000 €	50%	17 000 €
<u>Monuments historiques et culturels :</u>						
Illumination du pont gothique de Lavardin	Travaux d'illumination	Cté Pays de Ronsard	80 000 €	80 000 €	50%	40 000 €
Centre d'interprétation de Vendôme, ville d'Art et d'Histoire	Aménagement d'une partie du Cloître pour accueillir l'exposition	Cté Pays de Vendôme	620 000 €	620 000 €	50%	310 000 €
Site du Prieuré de Villedieu	Aménagement du site en lieu d'accueil de spectacles, expositions, foires	Cté Pays de Ronsard	80 000 €	80 000 €	50%	40 000 €
Maison des « Chevaliers » à Arville	Réhabilitation maison des Chevaliers pour accueil groupes et classes Patrimoine ; création cheminement paysager entre cette maison et la commanderie, et complément scénographique de la commanderie	Cté Collines du Perche	283 400 €	283 334 €	60%	170 000 €
<u>Fresques et peintures murales :</u>						
Centre d'interprétation des Églises à Fresques et du centre rural d'Art Contemporain à Montoire	Création au sein de l'église St-Oustrille	Cté Pays de Ronsard	130 000 €	130 000 €	50%	65 000 €
Soutien aux projets collectifs de mise en valeur des peintures murales des monuments adhérents à l'association pour la valorisation des peintures murales en Vendômois	Signalétique « Églises à fresques », outils d'accueil et d'information pour nouveaux sites : pupitres, documents	Association des Églises à fresques	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
				<b>Non affecté</b>		<b>2 500 €</b>

OPERATION	Nature des investissements	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
<b>b) Valorisation de la « Route des Ecrivains et du Bien-Vivre »</b>						
Mise en valeur de la Possonnière, maison natale de Ronsard à Couture	Aménagements scéniques de la Possonnière	Association « Pierre de Ronsard »	283 400 €	283 334 €	60%	170 000 €
<b>c) Activités de loisirs sous toutes ses formes</b>						
Bases de loisirs/canoë :						
Droué (toboggan à eau, aire de jeux)	Aménagements	Cté Perche Vendômois	100 000 €	100 000 €	40%	40 000 €
Villiers (jeux, kiosques, sanitaires)	Aménagements	Syndicat	100 000 €	100 000 €	40%	40 000 €
Lisle, aire de loisirs le long des berges du Loir, à proximité d'un embarcadère de canoë-kayak	Aménagements	Cté Haut Vendômois	80 000 €	80 000€	40%	32 000 €
Édition de fiches canoë	Editions de fiches	Association ADVL	10 000 €	10 000 €	40%	4 000 €
Circuits pédestres, équestres et cyclistes :						
Secteur des Coteaux de la Braye	Aménagements	Cté Coteaux de Braye	120 000 €	120 000 €	40%	48 000 €
Secteur de Beauce et Gâtine	Aménagements	Cté Beauce et Gâtine	250 000 €	250 000 €	40%	100 000 €
Loisirs équestres :						
Création d'un site internet spécifique à la randonnée	Rassemblement données croisées sur circuits de randonnées, adresses centres équestres et haltes	Association PEGASE	11 250 €	11 250 €	40%	4 500 €
Soutien au développement de circuits en attelage à Vendôme et sur les sites touristiques du Vendômois	Achat de voiture d'attelage, harnais pour chevaux et panneaux signalétiques	Association Attelage du Chat Perché	40 000 €	40 000 €	40%	16 000 €
Champ de courses de Savigny	Construction tour de contrôle pour suivi animations équestres	Asso société de courses de Savigny	42 000 €	40 000 €	40%	16 000 €
Parc hippique de Mondoubleau	Aménagements du sol des carrières d'évolution et des obstacles	Cté Collines du Perche	77 500 €	77 500 €	40%	31 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 665 250 €</b>	<b>2 663 085 €</b>		<b>1 307 000 €</b>

<b>Axe II</b> Garantir la qualité de vie et l'emploi en Vendômois par la mise en valeur des ressources humaines et des patrimoines	<b>Action n°8</b> Améliorer l'accueil touristique et adapter l'offre d'hébergement		
<b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convertir un tourisme de passage en courts-séjours, en cohérence avec le Schéma Départemental du Tourisme</li> <li>- Renforcer les sites touristiques les plus fréquentés (plus de 10 000 visiteurs par an) et densifier l'offre</li> <li>- Inciter une meilleure organisation des acteurs et une offre d'hébergements adaptés</li> <li>- Valoriser la participation des privés à la dynamique touristique du Pays</li> </ul>			
<b>CONTENU</b>			
<p><b>a) Amélioration des lieux d'accueil publics</b></p>			
<p><u>Nature des investissements</u> : aménagements, mise aux normes, création de décors</p>			
<p><u>Maîtres d'ouvrage</u> : associations, cave coopérative</p>			
<p><u>Taux</u> : 25% pour les privés et assimilés, 35% pour les projets communaux et coopératifs, 50% pour les projets intercommunaux et associatifs.</p>			
<p>Il ne devra pas s'agir d'une simple mise à niveau mais d'un service d'accueil supplémentaire. L'aménagement de la salle groupes (taux 35%) devra faire l'objet d'une étude de faisabilité, et les investissements éligibles devront être en proportion de la clientèle touristique attendue. Les aménagements extérieurs devront être directement liés au fonctionnement de l'équipement et à l'accueil de clientèles touristiques, et ne pas représenter la dépense principale.</p>			
<p><b>b) Adapter l'offre d'hébergement</b></p>			
<p><u>Nature des investissements</u> : aménagements de terrains pour camping-car, bornes de services, jeux, fosses nécessaires, signalétique, réhabilitation, aménagements intérieurs et extérieurs de bâtiments d'accueil pour groupes, construction d'Habitats Légers de Loisirs (HLL)</p>			
<p><u>Maîtres d'ouvrage</u> : communautés, communes, privés, agriculteurs, fédération de pêche Les hébergements relevant de la politique tourisme du Conseil régional ne pourront être financés au titre du Contrat Régional de Pays, à l'exception de certains hébergements de groupe. L'avis du CRT pourra être requis. L'implantation d'Habitat Léger de Loisirs (HLL) devra faire l'objet d'études techniques et financières. L'intervention d'un paysagiste sera requise pour s'assurer de leur bonne intégration paysagère</p>			
<p><u>Taux</u> : 25% pour les privés et assimilés, 40% pour les maîtres d'ouvrages communaux ou associatifs, 55% pour les EPCI</p>			
<p><b>c) Aménagements de boutiques de produits locaux dans des sites touristiques reconnus</b></p>			
<p><u>Nature des investissements</u> : Aménagements de boutiques de produits locaux sur sites et villages touristiques, en partenariat avec, entre autre, « Bienvenue à la Ferme » et le syndicat des viticulteurs</p>			
<p><u>Maîtres d'ouvrage</u> : communes, OT, associations, privés</p>			
<p><u>Taux</u> : 40% pour les communes et associations, porté à 50% pour un site recevant plus de 10 000 visiteurs payants – plus 15 points pour un projet intercommunal.</p>			
<p>Les conditions juridiques (régime TVA ...) et financières (mode de gestion, CA prévisionnel, emplois ...) devront être présentées dans le dossier.</p>			
<b>MODALITES</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonification de 15 points si maîtrise d'ouvrage intercommunale et/ou si part bois significative</li> <li>- Cohérence avec l'étude Tourisme du Pays Vendômois et le Schéma Départemental du Tourisme</li> <li>- Partenariats avec les associations, telles que « Bienvenue à la Ferme » et le syndicat des viticulteurs</li> <li>- Audit énergétique et résultats de traitement des déchets pour les équipements publics de + de 300 KC</li> <li>- Subvention, au taux de 25%, plafonnée à 10 000 € pour les projets privés</li> </ul>			
<b>FINANCEMENT REGIONAL</b>			
<b>OPERATION</b>	<b>Dépense subventionnable</b>	<b>Taux</b>	<b>Subvention régionale</b>
a) Amélioration des lieux d'accueil publics	375 714 €	40-50%	140 000 €
b) Adapter l'offre d'hébergement	252 000 €	25-40-55%	150 000 €
c) Aménagements de boutiques de produits locaux	111 000 €	25-40-50%	47 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>738 714 €</b>		<b>337 000 €</b>
<b>Priorités Régionales</b> - L'emploi et de développement économique - Une meilleure répartition des activités, de l'offre culturelle, des activités sportives et de loisirs - La mise en valeur du patrimoine naturel et paysager	<b>Développement durable</b> <b>Retombées sur l'emploi :</b> Création et/ou maintien de l'emploi <b>Impact social :</b> Amélioration des activités culturelles, sportives et de loisirs <b>Conséquence sur l'environnement :</b>		<b>Critères d'évaluation</b> - Nombre de boutiques créées - Evolution de la fréquentation touristique des sites - Nombre de bâtiments avec une part bois significative - Nombre d'emplois créés - Nombre d'emplois confortés

OPERATION	Nature des investissements	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
<b>a) Amélioration des lieux d'accueil publics</b>						
- OT de Vendôme	Aménagement pour répondre aux normes d'un office 3* et aux normes d'accueil des handicapés et amélioration des espaces exposition et boutique	Association	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
- Cave coopérative de Villiers	Aménagements d'une salle d'accueil spécifique pour groupes et des espaces extérieurs	Cave coopérative	300 000 €	285 714 €	35%	100 000 €
- Groupes : Château de Droué	Aménagement d'une salle dans les communs du château et espaces extérieurs accessibles au public	Mme DE PIEDOUE	60 000 €	40 000 €	25%	10 000 €
				<b>non affectés</b>		<b>5 000 €</b>
<b>b) Adapter l'offre d'hébergement</b>						
- Points d'accueil campings-car :						
. Azé	Aménagements spécifiques	Agriculteurs	50 000 €	48 000 €	25%	12 000 €
. St-Firmin des Prés	Aménagements spécifiques	Fédération de pêche	40 000 €	40 000 €	40%	16 000 €
. Epuisay	Aménagements spécifiques	Commune d'Epuisay	40 000 €	40 000 €	40%	16 000 €
. Savigny	Aménagements spécifiques	Commune de Savigny	40 000 €	40 000 €	40%	16 000 €
- Développement de l'offre HLL dans les campings existants	Création d'habitats légers de loisirs	Cté Pays de Vendôme	164 000 €	164 000 €	55%	90 000 €
<b>c) Aménagements de boutiques de produits locaux dans des sites touristiques reconnus</b>						
- Gare de Montoire, lieu d'exposition sur « l'entrevue de Montoire », situé sur le circuit du Train Touristique Vallée du Loir	Aménagement d'une boutique de produits locaux	OT de Montoire	15 000 €	15 000 €	40%	6 000 €
- Maison du vin de Thoré, point de départ du TTVL, à proximité de l'Observatoire des Vins	Aménagement d'une boutique de produits locaux	Asso Maison du vin	15 000 €	15 000 €	40%	6 000 €
- Musikenfête à Montoire, musée permanent des musiques folkloriques	Aménagement d'une boutique de produits locaux, achat écran DVD et équipement DVD + casques d'insonorisation de l'atelier musical	Asso Musikenfête	15 000 €	15 000 €	40%	6 000 €
- Lavardin, référencé comme l'un des plus beaux villages de France	Aménagement boutique de produits locaux en face du Château-fort	Mme HOUDRAY	16 000 €	16 000 €	25%	4 000 €
- Cave vigneron à Trôo, village troglodytique, à flanc de coteau	Aménagement de la cave vigneron communale en cave expo des vins de la région et des produits locaux	Commune de Trôo	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>855 000 €</b>	<b>738 714 €</b>		<b>337 000 €</b>

<b>Axe II</b>	<b>Action n°9</b>
Garantir la qualité de vie et l'emploi en Vendômois par la mise en valeur des ressources humaines et des patrimoines	Accompagner le maintien et l'accueil d'activités économiques et le développement de l'économie de services

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Maintenir les activités existantes et en accueillir de nouvelles
- Renforcer l'économie de services de proximité et aux entreprises
- Offrir de nouveaux emplois et réduire l'écart entre la population active et le nombre d'emplois

### CONTENU ET MODALITES

#### a) Maintien de commerces de proximité

Nature des investissements : Maintenir les activités de première nécessité en milieu rural (dernier commerce dans sa catégorie) ou réunir plusieurs commerces dans un même local : constructions, acquisitions, aménagements de locaux commerciaux, mise aux normes, agrandissements, restructuration, aménagements immobiliers, équipements TIC.

Avis des chambres consulaires obligatoire.

Maîtres d'ouvrage : communautés, communes.

Taux : **20%** Communes, **35 %** EPCI.

#### b) Aménagements de zones d'activités intercommunales structurantes (programme zones PARQ du Conseil Général), ou bien situées le long d'axes routiers intéressants

Nature des investissements : Achat de foncier, voirie, réseaux, aménagements paysagers et de services, équipements TIC, services et équipements collectifs (collecte de déchets, restaurants inter-entreprises ...)

Les maîtres d'ouvrages devront s'engager dans la démarche régionale de qualité des zones d'activités. Notamment, chaque dossier devra faire l'objet d'un volet paysagement significatif.

La subvention régionale sera répercutée sur le prix de vente (le dossier devra faire apparaître le prix de vente au m<sup>2</sup>, ainsi que celui des zones voisines, le budget prévisionnel avec les recettes attendues).

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage sont invités, autant que faire se peut, à favoriser l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois plutôt que des entreprises de logistique.

Maîtres d'ouvrage : communautés de communes

Taux : **40%**                      Cumul d'aides publiques : **40%**

#### c) Développement de services aux entreprises

Nature des investissements : projets publics ou associatifs permettant de mutualiser des moyens à l'échelle d'au moins 4 entreprises, notamment dans le domaine des TIC.

Maîtres d'ouvrage : communes, groupements de communes, chambres consulaires, association

Taux : **50 %**

#### d) Portail internet du Vendômois

Nature des investissements : Fédération des sites du Vendômois et équipements

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Modalités :

- Mention sur le site de la politique régionale en faveur des pays et mise en place d'un lien avec le site de la Région
- l'acquisition de matériel ne devra pas représenter plus du quart de la dépense subventionnable

#### e) Réflexion autour de l'innovation

Etude d'actions innovantes en lien avec le diagnostic Ressources Humaines

### FINANCEMENT REGIONAL

OPERATION	Dépense subventionnable	Taux	Subvention régionale
a) Maintien de commerces de proximité	1 371 432 €	20-35%	510 000 €
b) Aménagements de zones d'activités intercommunales structurantes	1 050 000 €	40%	420 000 €
c) Développement de services aux entreprises	30 000 €	50%	15 000 €
d) Portail internet du Vendômois	8 000 €	50%	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 549 432 €</b>		<b>949 000 €</b>

Priorités Régionales	Développement durable	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement durable</li> <li>- L'emploi et le développement économique</li> <li>- Une meilleure répartition des activités</li> <li>- Les TIC</li> </ul>	<p><b>Retombées sur l'emploi :</b> Création et/ou maintien des emplois</p> <p><b>Impact social :</b> Offre d'emplois nouveaux</p> <p><b>Conséquence sur l'environnement :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- Nombre d'emplois confortés</li> <li>- Nombre d'emplois transférés</li> <li>- Nouveaux services proposés</li> </ul>

OPERATION	Nature des investissements	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux maxi	Subvention régionale
<b>a) Maintien de commerces de proximité</b>						
- Boulangerie de Coulommiers	Aménagements immobiliers	Cté Pays de Vendôme	130 000 €	128 572 €	35%	45 000 €
- Épicerie de Danzé	Aménagements immobiliers	Cté Pays de Vendôme	130 000 €	128 572 €	35%	45 000 €
- Épicerie de Sargé	Aménagements immobiliers	Commune de Sargé	40 000 €	40 000 €	20%	8 000 €
- Boucherie d'Épuisay	Aménagements immobiliers	Cté Coteaux de la Bray	115 000 €	114 286 €	35%	40 000 €
- Boulangerie de Houssay	Aménagements immobiliers	Cté du Pays de Ronsard	130 000 €	128 572 €	35%	45 000 €
- Boulangerie de Saint-Agil	Agrandissements	Commune de St-Agil	60 000 €	60 000 €	20%	12 000 €
- Restaurant à Houssay	Agrandissements	Cté du Pays de Ronsard	130 000 €	128 572 €	35%	45 000 €
- Ensemble de 4 commerces : boucherie, boulangerie, épicerie, bar-tabac à St Amand	Restructuration	Cté Beauce et Gâtine	430 000 €	428 572 €	35%	150 000 €
- Salon de coiffure à Mazangé	Création et aménagement	Cté Vendômois Rural	69 000 €	68 572 €	35%	24 000 €
- Création épicerie multi services à Naveil	Création et aménagement	Cté Vendômois Rural	275 000 €	274 286 €	35%	96 000 €
<b>b) Aménagements de zones d'activités intercommunales structurantes</b>						
- ZA de Sargé, agrandissement	Achat de foncier et travaux de viabilisation	Cté Collines du Perche	300 000 €	300 000 €	40%	120 000 €
- ZA de Montoire, agrandissement, labellisée zone PARQ (1,5 ha)	Achat de foncier et travaux de viabilisation	Cté du Pays de Ronsard	200 000 €	200 000 €	40%	80 000 €
- ZA de St-Amand, extension zone PARQ (1,67 ha)	Travaux de viabilisation	Cté de Beauce et Gâtine	200 000 €	200 000 €	40%	80 000 €
- ZA d'Épuisay, création (1 ha)	Achat de foncier et travaux de viabilisation	Cté Coteaux de la Bray	134 000 €	100 000 €	40%	40 000 €
- ZA de Thorée (1 ha)	Étude et travaux de viabilisation	Cté Pays de Vendôme	250 000 €	250 000 €	40%	100 000 €
<b>c) Développement de services aux entreprises</b>						
- Association Logic Entreprises	Achat de matériel en commun pour la constitution d'un serveur de services	Association Logic Entreprises	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €
<b>d) Site portail Internet du Vendômois</b>						
	Fédération des sites du Vendômois et équipement	Syndicat Mixte de Pays	8 000 €	8 000 €	50%	4 000 €
<b>e) Réflexion autour de l'innovation</b>						
	Etude de faisabilité d'actions innovantes ciblées et de formations en lien avec le diagnostic Ressources Humaines pour attirer de nouvelles activités en Vendômois	Syndicat Mixte de Pays	Pour mémoire	Pour mémoire		Pour mémoire
<b>TOTAL</b>			<b>2 631 000 €</b>	<b>2 549 432 €</b>		<b>949 000 €</b>

<p align="center"><b>Axe II</b></p> <p align="center">Garantir la qualité de vie et l'emploi en Vendômois par la mise en valeur des ressources humaines et des patrimoines</p>	<p align="center"><b>Action n°10</b></p> <p align="center">Conforter la filière élevage laitier du Vendômois et soutenir les actions de diversification agricole</p>
<p align="center"><b>OBJECTIFS DE L'ACTION</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le soutien à l'élevage bovin laitier (70% de la filière lait du Loir-et-Cher est concentrée en Vendômois) et l'aide à la rationalisation des bâtiments d'élevage pour améliorer la qualité, la productivité du travail et pérenniser l'activité</li> <li>- Valoriser les projets de diversification autour des produits locaux, de la viticulture et de l'accueil à la ferme et de services</li> <li>- Soutenir les démarches collectives de qualité et l'utilisation des TIC</li> <li>- Participer à la préservation et la valorisation de l'environnement, du bocage et favoriser l'utilisation du bois pour les bâtiments agricoles</li> </ul>	
<p align="center"><b>CONTENU</b></p>	
<p><b>a) Soutien à l'élevage bovin laitier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement (constructions, extensions, améliorations) de bâtiments (abords exclus) d'exploitations d'élevage laitier aux normes vis-à-vis de l'environnement (présentation d'un DEXEL), au taux de <b>40%</b>, sous réserve que la part bois dans le bâtiment atteigne au minimum 40% du coût de l'opération.</li> </ul> <p>Subvention minimale : 3 000 € - Subvention maximale : 8 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de matériel en commun, au taux de <b>35%</b> en maîtrise d'ouvrage des CUMA</li> <li>- Soutien à des démarches qualité et traçabilité, (études, création de logiciels) au taux de <b>40%</b> en maîtrise d'ouvrage chambre d'agriculture ou GDA.</li> </ul> <p><b>b) Soutien à la diversification</b></p> <p><u>Nature des investissements</u> : Développement de l'accueil en milieu rural, de la vente à la ferme et de production de produits locaux, vente à distance, achat de matériel en commun et de logiciels adaptés, équipements TIC</p> <p><u>En présence d'un circuit court de vente</u> (vente à la ferme, commercialisation directe auprès des commerçants, vente sur les marchés...) <u>ou agritourisme</u></p> <p>Les investissements de production, transformation, commercialisation sont éligibles, notamment dans le domaine de l'agriculture biologique</p> <p><u>En l'absence de circuit court de vente ou de transformation</u> (ou de conditionnement)</p> <p>Seules les productions « marginales » seront soutenues afin de ne pas perturber des filières régionales ou des marchés sensibles. Ainsi seront exclues les productions relevant de l'OCM (céréales, oléagineux, filière biologique, bovins lait et viande, ovins...), l'agriculture biologique relevant de la démarche régionale et certaines productions comme les fruits (pommes et poires), légumes (pommes de terre, oignons, carottes...), miel... ou toute autre filière faisant l'objet d'une structuration au niveau régional.</p> <p><u>Exclusions</u> : entreprises agro-alimentaires, SARL...</p> <p><u>Maîtrises d'ouvrages éligibles</u> : agriculteurs individuels, structures collectives, CUMA</p> <p><u>Taux</u> : <b>25%</b> pour les exploitants, <b>35%</b> installés depuis moins de 5 ans, <b>35%</b> pour les CUMA, <b>40%</b> pour des groupements, syndicats ou associations.</p> <p><u>Subvention minimale</u> : <b>3 000 €</b> (2 000 € si adhésion à une démarche collective, type « Bienvenue à la ferme » ou association locale)</p> <p>- Subvention maximale : <b>8 000 €</b></p> <p><b>c)</b> Par ailleurs, en l'absence de ligne régionale adaptée, le pays pourra, s'il le souhaite, proposer au titre de cette action le financement de la modernisation de l'abattoir de Vendôme, sous réserve des conclusions de l'étude régionale, et selon des modalités à définir conjointement.</p>	
<p align="center"><b>MODALITES</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application de la réglementation nationale et européenne en vigueur pour le cumul d'aides publiques</li> <li>- Les projets proposés seront examinés sous réserve des conclusions d'une étude économique intégrant un avis de la Chambre d'Agriculture et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et pour les dossiers CUMA d'un avis de la Fédération départementale des CUMA.</li> </ul> <p>— <u>Pour les CUMA</u> :</p> <p>L'acquisition de matériel en commun sera soutenue de façon privilégiée dans le cadre des CUMA sous réserve de l'adoption par la CUMA de la charte régionale des CUMA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le renouvellement de matériel à l'identique est exclu, l'acquisition d'un deuxième matériel doit être justifié par un accroissement de l'activité et/ou du nombre de bénéficiaires supérieur à 50%</li> <li>o Le matériel doit être utilisé par au minimum 4 adhérents, dont le siège est sur le pays ou dont la moitié au moins des sièges d'exploitations se situent sur le Pays</li> <li>o Le dossier doit faire apparaître les conséquences de l'utilisation du matériel sur la qualité des produits et sur l'environnement</li> <li>o La dépense subventionnable est comprise entre 7 500 € et 80 000 € HT par dossier</li> <li>o Avis de la FDCUMA obligatoire</li> <li>o Sous réserve de l'adoption par la CUMA de la charte régionale des CUMA.</li> </ul>	

**FINANCEMENT REGIONAL**

<b>OPERATION</b>	<b>Dépense subventionnable</b>	<b>Taux</b>	<b>Subvention régionale</b>
a) Soutien à l'élevage bovin laitier	625 000 €	35-40%	250 000 €
b) Soutien à la diversification	350 000 €	25-35-40	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>975 000 €</b>		<b>350 000 €</b>
<b>Priorités Régionales</b>	<b>Développement durable</b>	<b>Critères d'évaluation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement durable</li> <li>- L'emploi et le développement économique</li> <li>- Une meilleure répartition des activités</li> <li>- La mise en valeur du patrimoine naturel et paysager</li> <li>- Les TIC</li> </ul>	<p><b>Retombées sur l'emploi :</b> Création et/ou maintien d'emplois</p> <p><b>Impact social :</b> Pérennisation des activités agricoles</p> <p><b>Conséquence sur l'environnement :</b> Utilisation du bois</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'élevages aidés et pourcentage de production lait concernée</li> <li>- Nombre de projets de valorisation des produits locaux</li> <li>- Nombre de projets accueil à la ferme et diversification</li> <li>- Nombre d'emplois créés</li> <li>- Nombre d'emplois confortés</li> <li>- Nombre de bâtiments en bois classe 2 aménagés</li> </ul>	